



Commune de BROONS

COMMUNIQUE DU 06/11/18

Dernièrement, une campagne de stigmatisation a été lancée contre certains maires à propos de la taxe d'habitation.

C'est ainsi que Broons est apparue sur les cartes interactives montrant les communes qui ont augmenté leur taux de **taxe d'habitation (TH)**.

Il est donc important et nécessaire de clarifier la situation.

Le 1^{er} janvier 2017, la commune de Broons a intégré Dinan Agglomération.

Un des fondements de cette nouvelle intercommunalité est basé sur la mise en place d'un taux unique communautaire d'imposition pour les taxes locales.

Pour ce faire, les élus municipaux et communautaires du territoire Dinan Agglomération ont alors décidé d'instaurer :

1. Un mécanisme d'intégration fiscale progressive sur 3 ans, entre 2017 et 2019, pour les taxes locales :
Afin d'éviter une augmentation de la pression fiscale sur les habitants, certaines communes devaient, soit, augmenter leurs taux, soit, les diminuer afin de compenser la baisse ou la hausse des taux intercommunaux.
Sinon, certains contribuables pouvaient bénéficier de réduction des taux d'imposition alors que d'autres voyaient leurs taux augmenter.
2. Un mécanisme de neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits étalée sur 3 ans au sein du bloc local (communes et intercommunalité).

Par conséquent, si le taux communal de la TH de Broons a bien augmenté, le mécanisme de neutralisation a automatiquement fait baisser le taux intercommunal de la TH perçu par Dinan Agglomération.

Ainsi, le taux du bloc local (commune-intercommunalité) est resté constant sans augmentation de la pression fiscale pour le citoyen broonnais.

Ces mécanismes fiscaux sont donc l'expression de la solidarité entre les communes et les contribuables de Dinan Agglomération.

Les élus de la commission Finances de Broons